



COMITÉ TECHNIQUE DU 23 septembre 2014

Compte-rendu de réunion

Comité Technique

Le vingt trois septembre deux mille quatorze, à 9 heures 00, le comité technique s'est réuni, sous la présidence de M. Hubert MOLL.

Membres présents :

Représentants des élus :

Mmes Yveline RAPIN, Michèle LEMERCIER, Marie-Antoinette GUESDON
Mrs Daniel GENDRY, Lucien AUBERT, Pascal RIBOT

Représentants des agents :

Mmes Laurence MESNAGER, Véronique BIGOT
Mrs Eric NOEL, Yann ROUE, Gildas JANVRIN, Patrick TURCANT

CDG 53 :

MM. Arnaud GAREL, Louis GOMBERT, Thierry BEUCHER, Docteur Anne MASSONNET

Absents excusés :

Représentants des élus :

MM. RAVE Jean-Noël

Représentant des agents :

Mme Carine OGER,
Mr André BRINDEAU

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : Mme Michèle LEMERCIER
- secrétaire-adjoint : Mr Yann ROUE

Approbation du procès-verbal réunion du 6 juin 2014 :

Le procès-verbal de la réunion est approuvé à l'unanimité.

Dossiers à examiner

| COLLECTIVITÉ | OBJET DE LA DEMANDE | AVIS DU COMITE TECHNIQUE |
|--------------------|---|------------------------------|
| C.C.A.S. de Renazé | la suppression d'emploi suivie d'une création Le conseil d'administration du 21/05/2014 a décidé de créer un poste d'animateur territorial à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet, à compter du 1er juillet 2014, afin de permettre la nomination d'un agent suite à sa réussite au concours. Cette création répond aux contraintes règlementaires de la CAF en matière de cadre d'emploi d'une direction de Centre Social agréé, | Avis favorable à l'unanimité |

| | | |
|----------------------------------|---|------------------------------|
| C.C.A.S. de Renazé | la réorganisation des services Au 1er septembre 2014, la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires va nécessiter l'évolution du temps de travail des agents d'animation titulaires. Nous sollicitons l'avis du CTP, soit augmentation du temps pour 2 postes adjoints d'animation 2ème classe 28 h à 35 h et 32 h à 35 h | Avis favorable à l'unanimité |
| C.C.A.S. de Renazé | la suppression d'emploi suivie d'une création Suite à la mise en place des TAP, suppression d'un emploi d'adjoint d'animation 2ème classe à TNC (32 h) suivie de la création d'un emploi d'adjoint d'animation 2ème classe à TC (35h), au 1er Septembre 2014. | Avis favorable à l'unanimité |
| C.C.A.S. de Renazé | la suppression d'emploi suivie d'une création Suite à la mise en place des TAP, suppression d'un emploi d'adjoint d'animation 2ème classe à TNC (28 h) suivie de la création d'un emploi d'adjoint d'animation 2ème classe à TC (35h), au 1er Septembre 2014. | Avis favorable à l'unanimité |
| C.C.A.S. de Saint-Ouën-des-Toits | la suppression d'emploi sans suite Un adjoint technique de 2ème classe, employée au CCAS de SAINT OUEN DES TOITS, est en disponibilité pour convenance personnelle depuis le 16/05/2005 régulièrement renouvelée. Les lettres recommandées de février 2012 et janvier 2014 demandant le renouvellement de disponibilité ont fait retour en mairie NPAI. Malgré nos recherches d'adresse l'agent n'a pu être contacté. L'agent a été radié des cadres le 1er août 2014. Il est proposé pour régulariser cette situation de supprimer le poste d'adjoint technique de 2ème classe à 22h00 à compter du 01/11/2014. | Avis favorable à l'unanimité |
| C.C.A.S. d'Ernée | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression de l'emploi d'adjoint technique 1ère classe suivie de la création du grade d'adjoint technique principal 2ème classe (avancement de grade) | Avis favorable à l'unanimité |
| C.C.A.S. d'Ernée | la détermination du taux de promotion Taux de promotion du grade d'adjoint technique 1ère classe à adjoint technique principal 2ème classe fixé à 100 % | Avis favorable à l'unanimité |
| C.D.G. 53 | les subventions FNP La Centre de Gestion de la Mayenne, projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser le Document Unique. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches | Avis favorable à l'unanimité |

de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du C.T. de cette démarche.

| | | |
|---|---|------------------------------|
| Communauté de communes de Le Horps / Lassay | la suppression d'emploi suivie d'une création Suite à réussite d'un examen professionnel, suppression de l'emploi d'Adjoint d'animation 2ème classe et création de l'emploi d'Adjoint d'animation 1ère classe pour promotion de l'agent concerné. | Avis favorable à l'unanimité |
| Communauté de communes du pays de Loiron | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er octobre 2014, suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (9h/semaine), suivi de la création d'un poste au même grade à raison de 10 h/semaine. | Avis favorable à l'unanimité |
| Communauté de communes du pays de Loiron | la détermination du taux de promotion Il est proposé de fixer à 100 % le taux de promotion du cadre d'emploi des adjoints techniques de 2ème classe permettant l'accès au grade d'avancement d'adjoint technique de 1ère classe. | Avis favorable à l'unanimité |
| Communauté de communes du pays du Craonnais | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1/9/2014, suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe (18 h semaine), suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe (15 h semaine) , demande de l'agent. | Avis favorable à l'unanimité |
| Communauté de communes du pays du Craonnais | la suppression d'emploi suivie d'une création Suite à une réorganisation, suppression du poste d'ajoint technique de 2ème classe (23h/semaine) à compter du 1er septembre 2014 suivie de la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe (28 heures/semaine) | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Ahuillé | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, suite à la mise en place des TAP à la rentrée, à une baisse des effectifs des deux écoles et à l'instauration du nouveau calcul du temps de travail pour les TNC, 6 postes évoluent : augmentation poste de 22.5/35ème à 27.80/35ème (adjoint technique 2ème classe), augmentation poste 20.23/35ème à 27.30/35ème (adjoint technique 2ème classe), augmentation poste 28.80/35ème à 34.10/35ème (adjoint technique 2ème classe), augmentation poste 28.5/35ème à 32.80/35ème (adjoint technique 2ème classe), diminution poste de 28/35ème à 27.35/35ème (adjoint technique 2ème classe) | Avis favorable à l'unanimité |

| | | |
|-------------------|---|------------------------------|
| Commune Ahuillé | la suppression d'emploi sans suite Compte tenu de la diminution des effectifs de l'école et de la réorganisation du personnel communal, suppression d'un poste vacant de 28.3/35ème | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Ahuillé | la suppression d'emploi sans suite Suite à une démission à compter du 20 septembre, le poste (adjoint d'animation 2ème classe) à temps complet est supprimé. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Alexain | la suppression d'emploi suivie d'une création L'emploi d'agent technique territorial de 2ème classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 30 heures 42 minutes par semaine par délibération du 24 novembre 2011 passe à 33 heures 51 minutes annualisées par semaine à compter du 1er septembre 2014 | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Alexain | la suppression d'emploi suivie d'une création L'emploi d'agent technique territorial 2ème classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 26.20 heures par semaine par délibération du 30 octobre 2008 passe à 35.00 heures annualisées par semaine à compter du 1er septembre 2014 | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Andouillé | la suppression d'emploi suivie d'une création suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe (TNC 23h75) et création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe (TNC 32h50) | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Arquenay | la réorganisation des services Au 1er septembre 2014, suite à la démission d'un agent sur le poste d'adjoint technique territorial 2ème classe (18h23 mn/semaine) exerçant les fonctions d'ATSEM, suppression de ce poste et suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe (35 h) suivi de la création du poste d'atsem 1ère classe (réussite concours) à temps complet. Pour la mise en place des TAP et avoir plus d'encadrants à la cantine (2 personnes au lieu d'une seule auparavant), création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe (21h20mn par semaine) et création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe (20h47mn par semaine) | Avis favorable à l'unanimité |

| | | |
|--------------------------|---|------------------------------|
| Commune Assé-le-Bérenger | la suppression d'emploi suivie d'une création Suite au changement des rythmes scolaires, à compter de la rentrée prochaine, il y a lieu d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique 2ème classe en particulier pour le temps du TAP (actuellement 23h45 mn, passage à 27h) | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Azé | la suppression d'emploi suivie d'une création Création d'un grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe en lieu et place d'un grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe suite à un avancement de grade (avis favorable de la CAP du 14 février 2014). | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Azé | la suppression d'emploi suivie d'une création Création d'un grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe en lieu et place du grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe (avis favorable de la CAP du 14 février 2014) suite à avancement de grade. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Azé | la suppression d'emploi suivie d'une création Création d'un grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe en lieu et place d'un grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe suite à un avancement de grade (avis favorable de la CAP du 14 février 2014) | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Bais | la réorganisation des services Dans le cadre de la continuité de l'application des rythmes scolaires, les agents des services scolaire et périscolaire vont se voir changer leur planning de travail. Ils gardent les mêmes temps horaires hebdomadaires mais répartis différemment sur la journée. Les agents concernés par les changements ont donné leur accord (voir plannings joints) | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Bais | la réorganisation des services Suite à une réunion avec M. Hellion (Inspection Académique), un poste d'ATSEM devrait être supprimé au sein du groupe scolaire. Après concertation avec Mme Dehon (Directrice Groupe Scolaire de BAIS), et pour éviter une trop grande désorganisation : 1/2 poste seulement sera supprimé sur les après-midi. L'agent, employée à temps complet, assimilée ATSEM, conservera un mi-temps pour le service scolaire et a donné son accord pour l'autre mi-temps avec des missions périscolaires et autres (ménage). Planning joint à la demande. | Avis favorable à l'unanimité |

| | | |
|-------------------------------|---|------------------------------|
| Commune Brée | la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 1er septembre 2014, en raison de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires, suppression d'emploi d'adjoint technique de 2ème classe (11h25mn) et création du poste d'adjoint technique de 2ème classe (14h10mn) | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Brée | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, et suite à la mise en place des TAP, suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe pour 22 h 26 mn et création d'un poste d'adjoint technique 2 ème classe pour 24h 45 mn | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Châtillon-sur-Colmont | les subventions FNP la collectivité souhaite réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les mois à venir en vue de formaliser le document unique. La commune de CHATILLON-sur-COLMONT fait appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance cette démarche - cette demande a pour objet d'informer les membres du Comité technique | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Colombiers-du-Plessis | les subventions FNP La collectivité de COLOMBIERS DU PLESSIS, projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser le Document Unique. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du C.T. de cette démarche. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Contest | l'institution du temps partiel Institution du temps partiel sur autorisation. L'organisation du travail sera effectuée de façon hebdomadaire. Les autorisations sont accordées pour une période d'un an dans la limite de 3 ans. Les demandes d'autorisation devront être présentées 1 mois avant la date souhaitée. Agents concernées : agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la collectivité. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Cosmes | la réorganisation des services Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe (27h15 par semaine) puis création au 1er septembre 2014 du poste adjoint technique 2ème classe à hauteur de 32 h annualisées par semaine pour augmentation des heures de travail afin d'assurer la garderie du soir, le service cantine, les activités péri-éducatives liées aux nouveaux rythmes scolaires et l'entretien des bâtiments | Avis favorable à l'unanimité |

| | | |
|--------------------------------|---|------------------------------|
| Commune Courbeveille | <p>la suppression d'emploi suivie d'une création Vu la diminution des effectifs à l'école privée St Joseph sous contrat d'association, Vu la demande formulée par l'école privée St Joseph sous contrat d'association de ne pas conserver le poste d'ATSEM mis à disposition de l'école par la mairie, Vu les besoins de la mairie d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe pour assurer la pause méridienne, l'accueil périscolaire du soir, ainsi qu'un temps de préparation de l'accueil périscolaire, Il est demandé l'avis du Comité Technique pour : - Supprimer au 31/08/2014 le poste d'ATSEM à temps incomplet (horaires annualisés à 21 heures hebdomadaires), contrat à durée déterminée d'un an à partir du 04 novembre 2013, -Créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe, à temps incomplet (horaires annualisés à 8 heures 15 minutes hebdomadaires), contrat à durée déterminée à partir du 1er septembre 2014 au 05 juillet 2015.</p> | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Courbeveille | <p>les subventions FNP La commune de Courbeveille projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser le Document Unique. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du C. T. de cette démarche.</p> | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Cuillé | <p>l'institution du temps partiel institution du temps partiel de droit : l'organisation de travail sera effectuée de façon annuelle. Autorisation accordée par période de 6 mois, les demandes d'autorisation devront être présentées 2 mois avant la date souhaitée. Agents concernées : Agents stagiaires et titulaires ainsi que non titulaires dans la collectivité.</p> | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Cuillé | <p>la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, en raison de la mise en place des TAP, suppression du poste d'adjoint technique territorial 2ème classe à hauteur de 23 h et création au même grade du poste à 34h20 mn.</p> | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Fougerolles-du-Plessis | <p>la suppression d'emploi sans suite Suppression d'un poste d'ATSEM suite à un départ en retraite.</p> | Avis favorable à l'unanimité |

| | | |
|---------------------------|---|------------------------------|
| Commune Gennes-sur-Glaize | la suppression d'emploi suivie d'une création passage du poste d'adjoint technique de 1ère classe de 33 h à un temps complet 35 h à compter du 1er septembre 2014 | Avis favorable à l'unanimité |
|---------------------------|---|------------------------------|

| | | |
|---------------------------|--|------------------------------|
| Commune Gennes-sur-Glaize | la réorganisation des services L'application de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 nécessite une réorganisation des services scolaires et périscolaires. L'emploi d'ATSEM et de Direction de l'accueil de Loisirs, actuellement assuré par un seul agent, doit être supprimé pour créer 2 emplois: un nouveau poste d'ATSEM et un poste de gestion des services périscolaires. Proposition : l'agent actuellement en place assurera, à compter du 1er septembre 2014, uniquement les fonctions de Directrice de l'ALSH et des services périscolaires, de Coordinatrice des T.A.P. et exercera des fonctions administratives en lien avec ses services. Ce poste restera à temps plein (35 heures annualisées). Ce qui implique le recrutement d'un nouvel agent pour assurer les fonctions d'ATSEM sur un poste de 29 heures annualisées. | Avis favorable à l'unanimité |
|---------------------------|--|------------------------------|

| | | |
|------------------------|---|------------------------------|
| Commune Grez-en-Bouère | la suppression d'emploi suivie d'une création Réorganisation de service et aménagement des 2 postes de l'adjoint technique de 2ème classe & adjoint d'animation. Avant : - adjoint technique (10h50 annualisées par semaine) - adjoint d'animation (13h00 annualisées par semaine). Désormais, suite réorganisation du service: - adjoint technique (14h10 min annualisées par semaine) - adjoint animation (10h15 min annualisées par semaine) | Avis favorable à l'unanimité |
|------------------------|---|------------------------------|

| | | |
|-----------------|--|------------------------------|
| Commune Hambers | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe 26h suivi d'une création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe (31h35mn) à compter du 1er septembre 2014 (suite réforme rythmes scolaires) | Avis favorable à l'unanimité |
|-----------------|--|------------------------------|

| | | |
|------------------|--|------------------------------|
| Commune Jublains | la réorganisation des services Avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, TAP et 5ème 1/2 journée le mercredi matin, la commune doit revoir les horaires des agents de l'école. Cela concerne : l'ATSEM principal de 2ème classe dont le temps de travail passe de 28h00 à 33h30, l'adjoint d'animation 2ème classe dont le temps de travail passe de 21h30 à 30h15, l'adjoint technique 2ème classe chargé de la restauration scolaire dont le temps de travail passe de 21h15 à 25h00. L'adjoint d'animation 2ème classe dont le temps de travail passe de 21h45 à 24h15. | Avis favorable à l'unanimité |
|------------------|--|------------------------------|

Tous ces temps de travail sont annualisés

| | | |
|-------------------------------|---|------------------------------|
| Commune La Bazouge-de-Chemeré | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression poste emploi agent polyvalent (adjoint technique 2ème classe) à 25 h hebdo et création emploi agent polyvalent à 30 h hebdo (TAP) au 1er septembre 2014. | Avis favorable à l'unanimité |
|-------------------------------|---|------------------------------|

| | | |
|-----------------------|---|------------------------------|
| Commune La Bigottière | la suppression d'emploi suivie d'une création Suite à la réforme des rythmes scolaires, au 1/9/2014, le temps de travail de l'Adjoint technique de 2ème classe, en charge de la restauration scolaire et du temps périscolaire va augmenter de plus de 10 %. Passage de 26,40h annualisées à 32,26h annualisées. Cotisation CNRACL | Avis favorable à l'unanimité |
|-----------------------|---|------------------------------|

| | | |
|-----------------------|--|------------------------------|
| Commune La Bigottière | la suppression d'emploi suivie d'une création Suite à la réforme des rythmes scolaires, au 1/9/2014, le temps de travail de l'Adjoint technique de 2ème classe, va augmenter de plus de 10 %. Passage de 25,35 h annualisées à 32,26 h annualisées. Cotisation CNRACL | Avis favorable à l'unanimité |
|-----------------------|--|------------------------------|

| | | |
|-----------------------|--|------------------------------|
| Commune La Bigottière | la suppression d'emploi suivie d'une création Suite à la réforme du temps scolaire, au 1/9/2014, le temps de travail de l'ATSEM passera de 25.35h annualisées à 32,26 h. Augmentation de + de 10% et Cotisation au CNRACL | Avis favorable à l'unanimité |
|-----------------------|--|------------------------------|

| | | |
|-------------------|---|------------------------------|
| Commune La Cropte | la réorganisation des services Suite à nouvelle organisation du travail mise en place au service technique pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à hauteur de 8 heures au 1er octobre 2014 et création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe pour 3 heures par semaine. | Avis favorable à l'unanimité |
|-------------------|---|------------------------------|

| | | |
|----------------------------|--|------------------------------|
| Commune Le Bignon-du-Maine | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression du poste créé par délibération en date du 3/06/2010 à temps non complet permanent d'adjoint technique 2ème classe pour 4 heures et 42 minutes et création d'un poste à temps non complet permanent d'Adjoint technique 2ème classe pour 10 heures et 59 minutes/35ème à compter du 3 septembre 2014 | Avis favorable à l'unanimité |
|----------------------------|--|------------------------------|

| | | |
|-------------------------------|--|------------------------------|
| Commune Le Bourgneuf-la-Forêt | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression poste d'adjoint du patrimoine à 17 h au 1/9/2014 suivie par la création du poste au même grade à hauteur de 18/35ème. | Avis favorable à l'unanimité |
|-------------------------------|--|------------------------------|

| | | |
|-------------------------------|---|------------------------------|
| Commune Le Bourgneuf-la-Forêt | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er novembre 2014, suite à examen professionnel, suppression du poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe pour création du poste d'adjoint du patrimoine 1ère classe | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Le Buret | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, le temps de travail du poste d'adjoint technique de 2nde classe est ramené de 21h32 mn à 18h55 mn par semaine (temps de travail annualisé). Cette décision fait suite au départ en retraite de l'agent précédemment en poste. Le temps de garderie est augmenté compte tenu de l'école le mercredi matin. Le temps de ménage est réduit, car partagé avec un autre agent. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Le Buret | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, le temps de travail de l'ATSEM passe de 4h34 mn à 7h32 mn par semaine (temps de travail annualisé). En plus de la garderie du soir, l'agent va effectuer le ménage de certains bâtiments communaux. Le ménage a été partagé avec un autre agent, suite à la retraite de l'agent précédemment en poste. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Le Genest-Saint-Isle | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, suppressions des postes d'adjoints du patrimoine 2ème classe à hauteur de 4h et 17h par semaine suivi de la création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe à hauteur de 23 h. En effet, l'agent qui occupait le poste de 4 h par semaine est désormais employé sur 2 collectivités pour un équivalent temps complet (au lieu de 3 collectivités auparavant et donc radié des effectifs au 1-9-2014) et augmentation du temps de travail de l'agent en poste initialement à 17 h. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Lesbois | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er octobre 2014, suppression d'un emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique 2e classe 10h hebdomadaire et création d'un emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe 12h30 hebdomadaire avec annualisation du temps de travail hiver/été | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Livet-en-Charnie | la suppression d'emploi suivie d'une création suppression d'un poste de rédacteur à 9 heures (mutation à temps complet à Torcé Viviers en Charnie) et création d'un poste de secrétaire de mairie à 10 h 30 | Avis favorable à l'unanimité |

| | | |
|----------------------------|--|------------------------------|
| Commune Loigné-sur-Mayenne | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe (25h) et création au même grade du poste à hauteur de 29 h | Avis favorable à l'unanimité |
|----------------------------|--|------------------------------|

| | | |
|----------------|--|------------------------------|
| Commune Loiron | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 18h 48 mn. Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe sur une base de 23 h 29 mn hebdomadaire. Cette modification fait suite à la réforme des rythmes scolaires. | Avis favorable à l'unanimité |
|----------------|--|------------------------------|

| | | |
|----------------|--|------------------------------|
| Commune Loiron | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un poste d'ATSEM de 1ère classe à 21 h 33 mn annualisées. Création d'un poste d'ATSEM de 1ère classe sur une base de 27h 44 mn hebdomadaires annualisées. Cette modification fait suite à la réforme des rythmes scolaires. | Avis favorable à l'unanimité |
|----------------|--|------------------------------|

OBSERVATION

Recommandation : le comité technique précise qu'au delà de 28 h, le poste devient "cnrac" avec le statut correspondant.

| | | |
|----------------|--|------------------------------|
| Commune Loiron | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un poste d'ATSEM de 1ère classe à 21 h 33 mn annualisées. Création d'un poste d'ATSEM de 1ère classe sur une base de 26 h 16 mn annualisées. Cette modification fait suite à la réforme des rythmes scolaires ainsi qu'à l'ouverture d'une nouvelle classe. | Avis favorable à l'unanimité |
|----------------|--|------------------------------|

| | | |
|----------------|---|------------------------------|
| Commune Loiron | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un poste d'ATSEM de 1ère classe à 21h33mn annualisées. Création d'un poste d'ATSEM de 1ère classe sur une base de 26h56mn annualisées. Cette modification fait suite à la réforme des rythmes scolaires. | Avis favorable à l'unanimité |
|----------------|---|------------------------------|

| | | |
|----------------|--|------------------------------|
| Commune Loiron | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à 28h hebdomadaires. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe sur une base de 29.18h hebdomadaires. Cette modification fait suite à la réforme des rythmes scolaires. | Avis favorable à l'unanimité |
|----------------|--|------------------------------|

| | | |
|----------------|---|------------------------------|
| Commune Loiron | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 26 h 46 mn annualisées. Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe sur une base de 28 h 49 mn annualisées. Cette modification fait suite à la réforme des rythmes scolaires. | Avis favorable à l'unanimité |
|----------------|---|------------------------------|

| | | |
|----------------------------------|---|------------------------------|
| Commune Louverné | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe suivie de la création d'un poste d'adjoint d'animation 1ère classe à compter du 1er septembre 2014 pour avancement de grade (temps de travail inchangé 35 h /semaine). | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Louverné | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe suivie de la création d'un poste d'adjoint d'animation 1ère classe à compter du 1er septembre 2014, avancement de grade (temps de travail inchangé : 23 h 48 minutes par semaine). | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Louverné | la suppression d'emploi suivie d'une création Suite à réussite à examen professionnel, suppression du poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe au 1er octobre 2014 et création du poste d'Adjoint du patrimoine 1ère classe, temps de travail inchangé : 35 h/semaine | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Louvigné | la suppression d'emploi suivie d'une création La Commune de Louvigné souhaite recruter un Adjoint technique de 2ème classe à 17h30/35ème en temps annualisé suite au départ à la retraite de l'Adjoint technique de 2ème à 25h/35ème. Ce second poste serait donc supprimé par la création du premier à compter du 1er septembre 2014. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Maisoncelles-du-Maine | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression du poste Agent Spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles à 24h30 et création du poste Agent Spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles à 27h50 | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Maisoncelles-du-Maine | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe à 15h19/35ème suivi de la création d'un même poste à 21.70/35ème | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Mée | la suppression d'emploi suivie d'une création Augmentation du temps de travail due au TAP du poste d'adjoint d'animation 2ème classe. Initialement, la base de travail du poste s'élevait à 9h45mn . A compter du 1er septembre 2014, elle sera fixée à 12h08mn. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Mée | la suppression d'emploi suivie d'une création En raison du passage au TAP, suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe (TNC 31H50) et création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet à compter du 1er septembre 2014. | Avis favorable à l'unanimité |

| | | |
|--------------------------|--|------------------------------|
| Commune Méral | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er juillet 2014, suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet suivi de la création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet par avancement de grade (nombre d'heures inchangé : 24 h/semaine) | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Meslay-du-Maine | l'agrément d'un maître d'apprentissage Demande d'avis au CT sur l'adoption de la délibération du 11 juillet 2014 autorisant le maire à conclure 2 contrats d'apprentissage. 1 préparant 1 Bac Pro aménagement paysager sur 2 ans et l'autre 1 CAP Petite Enfance sur 2 ans. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Meslay-du-Maine | la détermination du taux de promotion Demande d'avis suite à la délibération du 17 avril 2014 concernant le taux de promotion à 100% pour tous les grades. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Meslay-du-Maine | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet au 1er septembre 2014 (suite à départ en retraite) et création à cette même date d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à hauteur de 19,81/35ème (ménage des classes à l'école, aide service déjeuner). Le nettoyage de la salle socio-culturelle sera désormais assuré par une société de nettoyage, la création d'un poste à temps incomplet s'avère donc suffisante. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Montenay | la réorganisation des services Pour finaliser la mise en place des TAP, suppression d'un poste adjoint du patrimoine principal de 2ème classe pour un temps de 16h par semaine et création sur même grade pour une base de travail hebdomadaire de 20 heures à compter du 1er septembre 2014. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Montreuil-Poulay | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 23 h / semaine pour création d'un poste d'adjoint technique à 30 h /semaine suite à la mise en place des TAP | Avis favorable à l'unanimité |

| | | |
|---------------------------|--|------------------------------|
| Commune Montsûrs | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe à 17/35ème suivie d'une création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe à 28/35ème au 01/09/2014 | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Neau | la réorganisation des services Au 1er octobre 2014, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à hauteur de 26 heures suivie de la création du poste au même grade à hauteur de 30 heures. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Neau | la réorganisation des services Au 1er octobre 2014, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe (25 heures/semaine) suivie de la création du poste au même grade à hauteur de 33 heures. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Neau | la réorganisation des services au 1er octobre 2014, suppression du poste atsem 1ère classe à hauteur de 25 h/semaine suivie de la création du poste au même grade pour 32 h/semaine. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Nuillé-sur-Vicoin | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression du poste atsem 1ère classe au 1er septembre 2014 pour 28 heures et 36 minutes suivi de la création du poste au même grade à hauteur de 33 heures 58mn suite à mise en place de deux services de restauration et du TAP sur le temps scolaire | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Nuillé-sur-Vicoin | la suppression d'emploi suivie d'une création au 1er septembre 2014 suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à hauteur de 29 heures et 17 minutes suivi de la création au même grade du poste pour 34 heures et 38 minutes suite à la mise en place de deux services de restauration et du TAP sur le temps scolaire | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Nuillé-sur-Vicoin | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à hauteur de 28 heures au 1er septembre 2014 suivie de la création du poste au même grade à hauteur de 30 heures 42 minutes suite à la mise en place de deux services de restauration et du TAP sur le temps scolaire | Avis favorable à l'unanimité |

| | | |
|---------------------------|--|------------------------------|
| Commune Nuillé-sur-Vicoin | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, suppression du poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à hauteur de 25 heures 45 minutes suivie de la création du poste au même grade pour 35 heures suite à la mise en place de deux services de restauration et du TAP sur le temps scolaire. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Nuillé-sur-Vicoin | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, suppression du poste d'adjoint d'animation de 2ème classe pour 13 heures 15 minutes suivie de la création au même grade du poste à hauteur de 15 heures 7 minutes pour la mise en place de deux services de restauration et du TAP sur le temps scolaire | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Nuillé-sur-Vicoin | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er octobre 2014, suppression du poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à hauteur de 15 heures et 15 minutes suivie de la création du poste au même grade à hauteur de 18 heures et 15 minutes. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Parné-sur-Roc | la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 1er septembre 2014, suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à hauteur de 28 h 41 mn et création d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à hauteur de 29 h 19 mn | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Parné-sur-Roc | la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 1er septembre 2014, suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à hauteur de 25 h 54 mn et création au même grade d'un poste à hauteur de 33h 20 mn | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Parné-sur-Roc | la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 1er septembre 2014, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à hauteur de 33 heures 17 minutes et création du poste au grade équivalent à hauteur de 33 heures et 28 minutes. | Avis favorable à l'unanimité |

| | | |
|-----------------------|---|------------------------------|
| Commune Parné-sur-Roc | la mise en place entretien professionnel La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la mise en place de l'entretien professionnel pour l'ensemble des agents de la commune à compter de 2014. L'entretien professionnel sera conduit par le supérieur hiérarchique direct du fonctionnaire. Les critères d'évaluation sont fixés en fonction de la nature des tâches qui sont confiées à l'agent et de son niveau de responsabilité. Ces critères d'évaluation portent sur : l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, la capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur. | Avis favorable à l'unanimité |
|-----------------------|---|------------------------------|

| | | |
|-----------------------|--|------------------------------|
| Commune Parné-sur-Roc | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, suppression du poste atsem principal 2ème classe à hauteur de 30 heures et 45 minutes et création au même grade du poste à hauteur de 33 heures et 22 minutes. | Avis favorable à l'unanimité |
|-----------------------|--|------------------------------|

| | | |
|-----------------------|---|------------------------------|
| Commune Parné-sur-Roc | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à hauteur de 30 heures et 07 minutes et création au même grade du poste à hauteur de 33 heures et 07 minutes. | Avis favorable à l'unanimité |
|-----------------------|---|------------------------------|

| | | |
|-----------------------|--|------------------------------|
| Commune Parné-sur-Roc | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, suppression du poste d'atsem 1ère classe à hauteur de 28 heures et 24 minutes et création au même grade du poste pour 34 heures et 50 minutes. | Avis favorable à l'unanimité |
|-----------------------|--|------------------------------|

| | | |
|----------------------|---|------------------------------|
| Commune Port-Brillet | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er novembre 2014, suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe et création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe suite à réussite à l'examen professionnel (nombre d'heures du poste inchangé : 18h/semaine). | Avis favorable à l'unanimité |
|----------------------|---|------------------------------|

| | | |
|---------------------|--|------------------------------|
| Commune Pré-en-Pail | la suppression d'emploi sans suite Suite à un départ en retraite au 1er mai 2014, nous sollicitons la suppression du poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe. La compétence bibliothèque est depuis le 1er janvier 2014 une compétence communauté de communes. Ce sont ces derniers qui procéderont au recrutement d'un | Avis favorable à l'unanimité |
|---------------------|--|------------------------------|

nouvel agent.

| | | |
|-------------------------------|--|------------------------------|
| Commune Pré-en-Pail | la suppression d'emploi sans suite Suite à une réorganisation des postes au sein de la mairie, nous sollicitons la suppression du poste d'attaché territorial à compter du 01er juin 2014. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Pré-en-Pail | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er octobre 2014, suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe dont le temps de travail est annualisé à 28 heures et 40 minutes en vue de la création d'un poste similaire à 33 heures et 22 minutes. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Quelaines-Saint-Gault | la suppression d'emploi suivie d'une création au 1er septembre 2014, suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 14h hebdo suivie de la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 25 h hebdomadaire | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Renazé | la suppression d'emploi suivie d'une création le conseil municipal du 09/04/2014 a décidé de transformer l'emploi d'agent de maîtrise à temps complet, en agent de maîtrise principal à temps complet (avancement de grade). | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Renazé | la suppression d'emploi suivie d'une création le conseil municipal en date du 09/04/2014 a décidé de transformer l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe en adjoint technique principal de 1ère classe (avancement de grade) | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Renazé | la suppression d'emploi suivie d'une création le conseil municipal en date du 09/04/2014 a décidé de transformer l'emploi d'adjoint technique de 1ère classe en adjoint technique principal de 2ème classe (avancement de grade). | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Renazé | la suppression d'emploi suivie d'une création le conseil municipal en date du 09/04/2014 a décidé de transformer l'emploi d'adjoint technique de 1ère classe en adjoint technique principal de 2ème classe (avancement de grade) | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Renazé | la suppression d'emploi suivie d'une création le conseil municipal en date du 11/02/2014 a décidé de supprimer l'emploi d'ATSEM de 1ère classe pour créer un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles pouvant être pourvu par un agent aux grades d'ATSEM ppal de 2ème classe ou ATSEM ppal de 1ère classe (avancement de grade). | Avis favorable à l'unanimité |

| | | |
|-----------------------------|---|------------------------------|
| Commune Renazé | la réorganisation des services La mise en place des Temps d'Activités Péri-scolaires va nécessiter le recrutement d'agents contractuels et de faire évoluer le temps de travail des agents titulaires. Ainsi, le conseil municipal lors de sa séance du 01/07/2014, a autorisé M. le Maire, sous réserve de l'avis du CTP, à recruter 2 agents d'animation contractuels (5h par semaine scolaire) et un intervenant extérieur (contractuel, 4h par semaine) pour mettre en place les TAP auprès des enfants à compter du 1er septembre 2014 et à modifier le temps de travail d'agents titulaires à temps incomplet en plein accord avec les agents concernés. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Renazé | la suppression d'emploi suivie d'une création Suite à la mise en place des TAP, suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine 1ère classe à TNC (17.50 h) suivie de la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine 1ère classe à TNC (20h), au 1er Septembre 2014. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Renazé | la suppression d'emploi suivie d'une création Suite à la mise en place des TAP, suppression d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe à TNC (22h 45 mn) suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe à TNC (28h), au 1er Septembre 2014. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Renazé | la suppression d'emploi suivie d'une création Suite à la mise en place des TAP et à l'instauration de l'école le mercredi matin, suppression d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe à TNC (32 h) suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe à TC (35h), au 1er Septembre 2014. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Ruillé-le-Gravelais | le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action Avis sur le document unique des risques professionnels établi par la commune | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Sacé | le régime indemnitaire Instauration de la prime I.A.T pour les grades d'adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2 ème classe et adjoint technique principal de 1ère classe. Les critères d'attribution sont l'autonomie, la notation, la prise d'initiatives, l'adaptabilité. | Avis favorable à l'unanimité |

OBSERVATION

Le comité technique demande que le critère "notation" précisé dans l'article 6 du projet de délibération soit remplacé par le terme "évaluation".

| | | |
|-------------------------------------|--|------------------------------|
| Commune Sacé | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à hauteur de 12h par semaine suivi de la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 12h23 mn à compter du 1er septembre | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Saint-Aignan-de-Couptrain | la suppression d'emploi suivie d'une création suppression du poste d'adjoint technique 2ème classe pour 6 heures semaine et création du poste d'adjoint technique 2ème classe pour 8h par semaine à compter du 1er septembre 2014. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Saint-Fraimbault-de-Prières | la réorganisation des services Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires au 01/09/2014, une réorganisation des services s'impose. Aussi, le temps de travail l'adjoint technique de 2ème classe passera de 24,30/35èmes à 31,23/35èmes. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Saint-Fraimbault-de-Prières | la réorganisation des services Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires au 01/09/2014, une réorganisation des services s'impose. Ainsi, le temps de travail de l'adjoint technique 2ème classe passera de 27,00/35èmes à 33,18/35èmes. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Saint-Fraimbault-de-Prières | la réorganisation des services Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires au 01/09/2014, une réorganisation des services s'impose. Aussi, le temps de travail de l'agent (adjoint technique 2ème classe) passera de 32,08/35èmes à 32,31/35èmes. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Saint-Fraimbault-de-Prières | la suppression d'emploi suivie d'une création Avancement de grade d'un agent : suppression du poste d'adjoint territorial d'animation 1ère classe et création du poste d'adjoint territorial d'animation principal 2ème classe. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Saint-Jean-sur-Erve | la suppression d'emploi suivie d'une création au 1er septembre 2014, suppression poste adjoint technique 1ère classe et création poste adjoint technique principal 2ème classe suite à avancement grade (temps hebdomadaire inchangé : 33h03 mn) | Avis favorable à l'unanimité |

| | | |
|----------------------------------|--|------------------------------|
| Commune Saint-Jean-sur-Erve | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression poste adjoint technique 2ème classe pour 7h29 et création de poste d'adjoint d'animation 2ème classe pour 2h52 | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Saint-Loup-du-Dorat | la réorganisation des services Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique de 2ème classe (29 heures actuellement pour passage à 35 heures au 1er septembre 2014) | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Saint-Loup-du-Dorat | la réorganisation des services Au 1er septembre 2014, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe pour 25 h/semaine et création du poste au même grade à hauteur de 27 h/semaine | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Saint-Mars-sur-Colmont | l'institution du temps partiel Demande d'avis pour l'organisation générale du temps partiel sur autorisation et de droit : Organisation du temps partiel sur autorisation : organisation annuelle (pour agents annualisés) ou hebdomadaire pour les autres postes, autorisation accordée sur une période d'un an, renouvelables pour la même durée dans la limite de 3 ans, demandes d'autorisation devront être présentées 2 mois avant la date souhaitée. Personnel concerné : agents stagiaires et titulaires à temps complet et les non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet. Organisation du temps partiel de droit : quotité possibles (50, 60, 70 et 80 % d'un temps plein), autorisation accordée pour une période d'un an, renouvellement possible dans les limites prévues par le décret, demandes d'autorisation à présenter 2 mois avant la date souhaitée. Personnel concerné : agents stagiaires et titulaires à temps complet et à temps non complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Saint-Mars-sur-la-Futaie | l'institution du temps partiel Au 1er octobre 2014, demande d'avis sur le projet de délibération pour l'instauration du temps partiel sur autorisation et de droit. Temps partiel sur autorisation : à destination des agents stagiaires et titulaires à temps complet et les non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet, l'organisation du travail sera organisé de façon annuelle. Quotités accordées 50 et 80 % d'un temps plein. Les autorisations sont accordées pour des périodes de 6 mois, les demandes de renouvellement devront | Avis favorable à l'unanimité |

être présentées 2 mois avant. Temps partiel de droit : à destination des agents stagiaires et titulaires à temps complet et à temps non complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés depuis plus d'un an à temps complet ; quotités possibles : 50 et 80 % ; l'organisation du travail se fera de façon annuelle ; les autorisations seront accordées pour des périodes de 6 mois et dans les limites prévues par les textes.

| | | |
|-------------------------------|--|------------------------------|
| Commune Saint-Ouën-des-Toits | la suppression d'emploi suivie d'une création suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 15h suivi d'une création d'un poste d'adjoint technique à 20h au restaurant scolaire | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Saint-Ouën-des-Toits | la suppression d'emploi sans suite suppression du poste de technicien occupé par un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2014 | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Saint-Pierre-des-Nids | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe au 1er septembre 2014 (24h 25 mn/35) suivie de la création du poste au même grade à hauteur de 26h 12 mn/35 | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Saint-Pierre-des-Nids | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, suppression du poste d'adjoint technique 2ème classe à hauteur de 21 h 58 mn suivie de la création au même grade du poste pour 26 heures 43 mn | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Senonnes | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er novembre 2014, suppression du poste de secrétaire au grade d'attaché territorial et création d'un poste de secrétaire au grade d'adjoint administratif 1ère classe ; le temps de travail évolue de 25h à 28h/semaine. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Thorigné-en-Charnie | la réorganisation des services Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à 19 h 8 mn par semaine et création au 1er septembre 2014 du poste d'adjoint technique 2ème classe à 26 h par semaine | Avis favorable à l'unanimité |

| | | |
|-----------------------------------|---|------------------------------|
| Commune Torcé-Viviers-en-Charnie | la suppression d'emploi suivie d'une création Suite au départ de la secrétaire de mairie, le poste de rédacteur à temps incomplet 29/35ème sera supprimé à compter du 15 juillet 2014 et il sera créé à compter de la même date un poste de rédacteur à temps complet. | Avis favorable à l'unanimité |
| Commune Villaines-la-Juhel | la réorganisation des services Au 1er septembre 2014, réorganisation des services dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et de la mise en place d'un self au restaurant scolaire primaire. Pour l'ensemble des agents titulaires, il n'y a pas eu de modification de la durée annuelle de travail mais une répartition un peu différente du temps de travail et des missions de chacun. La collectivité a créé 3 postes au 1er septembre 2014 : un poste d'adjoint d'animation à temps complet pour service du repas le midi, centre de loisirs, TAP et garderies scolaires. . un contrat unique d'insertion pour l'entretien ménager des locaux, . un emploi d'avenir pour l'animation centre de loisirs TAP, garderie périscolaire. | Avis favorable à l'unanimité |
| E.H.P.A.D. de Chemazé | le plan de formation Il est demandé au comité technique de porter un avis sur le projet de règlement de formation ainsi que sur le projet de plan de formation. | Avis favorable à l'unanimité |
| E.H.P.A.D. Résidence Eugène Marie | la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression du grade d'adjoint administratif de 1ère classe et création de la fonction adjoint administratif principal 2ème classe (avancement de grade) | Avis favorable à l'unanimité |
| E.H.P.A.D. Résidence Eugène Marie | la détermination du taux de promotion nous demandons l'avis du CTP pour la fixation du taux de promotion pour tous les grades à 100% | Avis favorable à l'unanimité |
| E.H.P.A.D. Résidence Eugène Marie | l'institution du temps partiel Institution du temps partiel sur autorisation à destination des agents stagiaires et titulaires à temps complet et les non titulaires employés depuis plus d'un an. Quotités : 50 et 80 %, le travail sera organisé de manière hebdomadaire annualisée. Autorisations accordées pour périodes de 6 mois renouvelables pour la même durée dans la limite de 3 ans. Les demandes d'autorisation sont à présenter 3 mois avant la date souhaitée. Organisation générale du temps partiel de droit à destination des agents stagiaires et titulaires à temps complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue, à temps complet. Quotité : 50 et 80 % du temps plein. Le travail sera organisé de façon hebdomadaire annualisée ; autorisations accordées | Avis favorable à l'unanimité |

pour des périodes d'un an renouvelable dans les limites prévues par le décret. Les demandes d'autorisation sont à présenter 3 mois avant la date souhaitée.

| | | |
|--------------------------------------|---|------------------------------|
| E.H.P.A.D. Résidence Eugène Marie | la mise en place entretien professionnel A compter du 1er décembre 2014, mise en place de l'entretien professionnel ; il sera conduit par le supérieur hiérarchique. Les critères d'évaluation sont fixés en fonction de la nature des tâches qui sont confiées et du niveau de responsabilité : - l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,- les compétences professionnelles et techniques,- les qualités relationnelles,- la capacité d'encadrement, ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur. | Avis favorable à l'unanimité |
|--------------------------------------|---|------------------------------|

| | | |
|----------------------------|---|------------------------------|
| S.I.A.E.P. des Coëvrons | le transfert de personnel Après en avoir conjointement délibéré, la commune de Torcé-Viviers-en-Charnie et le SIAEP des Coëvrons ont acté, en juillet dernier, l'adhésion de la commune à notre Syndicat intercommunal pour l'eau potable et l'assainissement collectif. Guidés à la fois par le souci de mutualiser les moyens mais également de continuer à oeuvrer au sein d'une structure publique gérée en régie, les élus des deux entités se sont en effet attachés à ouvrir une nouvelle page commune autour de ces compétences à la fois particulières mais également complémentaires. Dans cette perspective, les deux entités ont convenu d'un protocole de transfert qui sera prochainement paraphé et qui traite des différentes modalités de cette adhésion. Pour ce qui relève des agents concernés par ces changements, les articles 24 et 25 détaillent les modalités du transfert (ou non) de ces derniers et qui ont été décidé d'un commun accord. J'ajoute par ailleurs que M POTTIER, seul agent qui renforcera in fine les rangs de l'encadrement technique du SIAEP (« Encadrement des équipes réseaux ») à compter du 1er janvier 2015 en application de l'article 24 du protocole précité, a constamment été associé aux diverses réunions partenariales constitutives de cet accord. Il est donc nécessaire que le CTP se prononce sur la refonte subséquente de l'organigramme tel qu'elle vous a été transmise par voie de courrier dernièrement. | Avis favorable à l'unanimité |
|----------------------------|---|------------------------------|

| | | |
|--|---|------------------------------|
| S.I.A.E.P. des Coëvrons | le transfert de personnel Au 1er janvier 2015, refonte de l'organigramme du SIAEP des Coëvrons consécutivement au transfert de personnel d'encadrement après l'adhésion de la commune de Torcé-Viviers-en-Charnie. | Avis favorable à l'unanimité |
| S.I.V.M. de Le Horps | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, recrutement d'un nouvel agent suite au départ d'un agent de maîtrise en cumul emploi/retraite. Grades souhaités : adjoint technique 2ème classe ou 1ère classe, adjoint technique principal 2ème classe ou 1ère classe. | Avis favorable à l'unanimité |
| S.I.V.O.S. de Beaumont-Pied-de-Boeuf - Préaux - Le Buret | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, suite à la mise en place des rythmes scolaires, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à hauteur de 11h44mn/semaine suivie de la création du poste au même grade pour 14 h par semaine (poste de l'agent chargé de la cantine à Beaumont). Le temps de travail est annualisé. L'agent qui a donné son accord effectuera l'encadrement des TAP, en plus de sa mission habituelle. | Avis favorable à l'unanimité |
| S.I.V.O.S. de Beaumont-Pied-de-Boeuf - Préaux - Le Buret | la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er septembre 2014, dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, suppression du poste d'atsem 1ère classe à hauteur de 19h02 mn suivie de la création du poste au même grade pour 21h20mn par semaine (temps de travail annualisé). En plus de ses missions habituelles, l'agent encadrera les TAP au Buret. | Avis favorable à l'unanimité |
| Syndicat du Bassin pour l'aménagement de la rivière de l'Oudon | la détermination du taux de promotion 100 % pour tous les grades de la catégorie B | Avis favorable à l'unanimité |

Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de St Pierre sur Orthe : Demande d'avis sur le taux de promotion, catégorie C pour le grade d'adjoint technique principal 1ère classe, taux de 100 %. Avis favorable à l'unanimité.

EPHAD résidence Bon Accueil de Chemazé : Le projet de règlement de formation vous sera adressé avec la liste des dernières demandes. Avis favorable à l'unanimité.

Commune de Renazé : Demande d'avis pour les taux de promotion à 100 % concernant les grades suivants : Adjoint technique 1ère classe, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe, adjoint administratif 1ère classe, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe, adjoint du patrimoine 1ère classe, adjoint du patrimoine principal 2ème classe, adjoint du patrimoine principal 1ère classe, atsem principal 2ème classe, atsem principal 1ère classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal. Avis favorable à l'unanimité.

Commune de Meslay du Maine : avis sur délibération autorisant le maire à conclure 2 contrats d'apprentissage. L'un préparant un bac pro aménagement paysager sur 2 ans et l'autre un Cap petite enfance sur 2 ans. Avis favorable à l'unanimité.

Commune d'Arquenay : avis sur réorganisation des services Au 1er septembre 2014, suite à la démission d'un agent sur le poste d'adjoint technique territorial 2ème classe (18h23 mn/semaine) exerçant les fonctions d'ATSEM, suppression de ce poste et suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe (35 h) suivi de la création du poste d'atsem 1ère classe (réussite concours) à temps complet. Pour la mise en place des TAP et avoir plus d'encadrants à la cantine (2 personnes au lieu d'une seule auparavant), création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe (21h20mn par semaine) et création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe (20h47mn par semaine). Commune de Villaines-la-Juhel : Au 1er septembre 2014, réorganisation des services dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et de la mise en place d'un self au restaurant scolaire primaire. Pour l'ensemble des agents titulaires, il n'y a pas eu de modification de la durée annuelle de travail mais une répartition un peu différente du temps de travail et des missions de chacun. La collectivité a créé 3 postes au 1er septembre 2014 : un poste d'adjoint d'animation à temps complet pour service du repas le midi, centre de loisirs, TAP et garderies scolaires. . un contrat unique d'insertion pour l'entretien ménager des locaux,. un emploi d'avenir pour l'animation centre de loisirs TAP, garderie périscolaire. Avis favorable à l'unanimité.

Communauté de communes du Pays du Craonnais : Au 1/9/2014, suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe (18 h semaine), suivie de la création du poste d'ajoint technique territorial de 2ème classe (15 h semaine) , demande de l'agent. Avis favorable à l'unanimité.

Commune Le Bourneuf la Forêt : Au 1er novembre 2014 et suite à examen professionnel, suppression du poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe pour création du poste d'adjoint du patrimoine 1ère classe (temps de travail inchangé : 18h semaine). Avis favorable à l'unanimité.

Commune le Buret : Au 1er septembre 2014, le temps de travail du poste d'adjoint technique de 2nde classe est ramené de 21h32 mn à 18h55 mn par semaine (temps de travail annualisé). Cette décision fait suite au départ en retraite de l'agent précédemment en poste. Le temps de garderie est augmenté compte tenu de l'école le mercredi matin. Le temps de ménage est réduit, car partagé avec un autre agent. Avis favorable à l'unanimité.

Commune Le Buret : Au 1er septembre 2014, le temps de travail de l'ATSEM passe de 4h34 mn à 7h32 mn par semaine (temps de travail annualisé). En plus de la garderie du soir, l'agent va effectuer le ménage de certains bâtiments communaux. Le ménage a été partagé avec un autre agent, suite à la retraite de l'agent précédemment en poste. Avis favorable à l'unanimité.

Commune de Lesbois : Au 1er octobre 2014, suppression d'un emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique 2e classe 10h hebdomadaire et création d'un emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe 12h30 hebdomadaire avec annualisation du temps de travail hiver/été. Avis favorable à l'unanimité.

Commune de Port-Brillet : Au 1er novembre 2014, suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe et création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe suite à réussite à l'examen professionnel (nombre d'heures du poste inchangé : 18h/semaine). Avis favorable à l'unanimité.

Commune de Saint Mars sur la Futaie : Au 1er octobre 2014, demande d'avis sur le projet de délibération pour l'instauration du temps partiel sur autorisation et de droit. Temps partiel sur autorisation : à destination des agents stagiaires et titulaires à temps complet et les non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet, l'organisation du travail sera organisé de façon annuelle. Quotités accordées 50 et 80 % d'un temps plein. Les autorisations sont accordées pour des périodes de 6 mois, les demandes de renouvellement devront être présentées 2 mois avant. Temps partiel de droit : à destination des agents stagiaires et titulaires à temps complet et à temps non complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés depuis plus d'un an à temps complet ; quotités possibles : 50 et 80 % ; l'organisation du travail se fera de façon annuelle ; les autorisations seront accordées pour des périodes de 6 mois et dans les limites prévues par les textes. Avis favorable à l'unanimité.

Commune de Senonnes : Au 1er novembre 2014, suppression du poste de secrétaire au grade d'attaché territorial et création d'un poste de secrétaire au grade d'adjoint administratif 1ère classe ; Le nombre d'heures du poste évolue de 25 h à 28h/semaine. Avis favorable à l'unanimité.

SIVOS Beaumont Pied de Boeuf, Préaux, le Buret : Au 1er septembre 2014, dans le cadre de la mise en place des

rythmes scolaires, suppression du poste d'atsem 1ère classe à hauteur de 19h02 mn suivie de la création du poste au même grade pour 21h20mn par semaine (temps de travail annualisé). En plus de ses missions habituelles, l'agent encadrera les TAP au Buret. Avis favorable à l'unanimité.

SIVOS Beaumont Pied de Boeuf, Préaux, le Buret : Au 1er septembre 2014, suite à la mise en place des rythmes scolaires, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à hauteur de 11h44mn/semaine suivie de la création du poste au même grade pour 14 h par semaine (poste de l'agent chargé de la cantine à Beaumont). Le temps de travail est annualisé. L'agent qui a donné son accord effectuera l'encadrement des TAP, en plus de sa mission habituelle. Avis favorable à l'unanimité.

Rapport d'activité 2013 du SPAT : Ce document a été présenté et validé par les membres du comité d'hygiène et de sécurité. Points évoqués : absentéisme médical, visite médicale de reprise, informations sur suivi du SPAT ainsi que sur suivi psychologique.

Assistants de prévention : un bilan des formations 2013 a été dressé avec les nominations réalisées et ses perspectives. L'idée d'avoir des assistants de prévention mutualisés entre collectivités a été bien accueillie par les membres du CHS.

Convention FNP : Le bilan de l'année 2 a été exposé aux membres du CHS en précisant que le FNP a validé le versement de l'année 2.

Colloque 2014 "TMS, comment les prévenir ?" : présentation du programme à l'aide de la plaquette qui retrace le déroulement de la journée et les différentes interventions.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance à 12h 40mn.

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,